



Groupe de Coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants

Strasbourg, le 3 novembre 2014

P-PG/Work(2014)6_ fr

Prévention en milieu professionnel de la consommation d'alcool et de drogues

D'une déclaration d'intention à la mise en œuvre d'une politique: mode d'emploi du Cadre de Référence, bonnes pratiques, données de la recherche

Conseil de l'Europe, Strasbourg
Salle G03, Agora

15/16 octobre 2014

CONCLUSIONS

http:// www.coe.int/pompidou

Conférence internationale du Groupe Pompidou
Strasbourg, 15 et 16 octobre 2014

Prévention, en milieu professionnel, de la consommation d'alcool et de drogues

Après l'adoption en mai 2012 d'une déclaration recommandant des approches de prévention des conduites addictives fondées sur la responsabilité, le respect des libertés individuelles et collectives et la solidarité au sein des collectifs de travail, le Groupe Pompidou, à l'initiative de la présidence française, et avec le soutien du Bureau International du Travail, a organisé les 15 et 16 octobre 2014 une conférence internationale de suivi.
Cette conférence de suivi marque la deuxième étape du projet qui avait abouti à l'adoption d'un Cadre de Référence. Elle a pour objectif de ne pas se cantonner à de l'événementiel, mais d'ouvrir des perspectives en termes de partage de concepts et d'outils au service d'une prévention alcool et drogues en milieu professionnel.

Pour ce faire, le choix a été fait d'aller plus loin dans la confrontation entre les principes qui sous-tendent le Cadre de Référence, les politiques concrètement à l'œuvre depuis 2012 et celles préconisées par les instances internationales actives dans le champ de la santé et de la sécurité au travail :

- le Bureau International du Travail (BIT) sans lequel ces travaux et cette conférence n'auraient pas cette consistance.
- l'Union européenne : en tête la Commission avec les directives qu'elle promeut et son nouveau Cadre stratégique de prévention en matière de santé et sécurité au travail pour la période 2014-2020. En appui, les agences spécialisées, l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail de Bilbao ; la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

La confrontation s'est faite aussi avec les situations nationales et les pratiques des quinze pays membres du Groupe Pompidou participant à la conférence, deux pays tiers et un pays observateur.

Le programme proposé est parti de cette confrontation positive entre réalités des pratiques et orientations recherchées. On peut résumer la dynamique de la conférence sous le libellé suivant : *du positionnement politique et professionnel des acteurs concernés (employeurs, salariés, médecins du travail, directions des ressources humaines) à l'ouverture d'un débat sur la possibilité de faire de la prévention des conduites addictives en milieu professionnel une obligation légale.* Cette dynamique a induit une réflexion sur les paramètres à conjuguer pour appliquer le Cadre, avec un focus sur les PME, non suffisamment prises en compte en 2012, et sur des études de cas sectorielles. Pour consolider cette réflexion, des expertises ont été proposées pour mieux appréhender les déterminants des conduites addictives.

Les éléments novateurs qui ont émergé des débats peuvent être regroupés autour des points suivants :

- **La place des directions des ressources humaines**, qui, de par leurs fonctions, sont au carrefour des intérêts et positions des acteurs de l'entreprise et à l'interface avec des ressources externes dont la médecine de ville avec laquelle ils peuvent rechercher une continuité. Elles sont à même d'appréhender la prévention en termes de retour sur investissements. Par leur responsabilité dans le dialogue social, elles peuvent jouer un rôle central dans la définition et la conduite des politiques de prévention alcool et drogues.
- **Un questionnement sur le positionnement des acteurs et leur rôle dans la prévention** : le débat est ouvert entre une dévolution au médecin du travail sur le paradigme santé et sécurité au travail, ou une prise en main de la question par les entrepreneurs eux-mêmes pour mobiliser la force de travail au profit de leur entreprise. Cela fait osciller l'information à donner entre ce qui est relatif aux produits et leurs effets induits et ce qui a trait aux comportements inadéquats, quelles qu'en soient les causes
- **Le degré d'applicabilité du Cadre de Référence au cas des PME** : la principale vertu du Cadre paraît en l'espèce son adaptabilité aux spécificités de chaque entreprise et son ouverture à des outils variés pour repérer les dysfonctionnements des personnes au travail. En effet, les PME, de par leur taille, leur dispersion, l'absence de service dédié, peuvent avoir des difficultés à se couler dans un moule rigide pour monter un plan de prévention. Elles n'ont en effet pas d'antécédents dans ce domaine, et ont ainsi à inventer. Le Cadre de Référence peut être une ressource. Pour cela elles

ont un obstacle à lever : avoir réussi, en préalable, à sensibiliser les dirigeants de PME à leur propre santé, sans quoi ils ne sont pas enclins à s'intéresser à celle de leurs personnels. Elles ont aussi un défi à relever : savoir organiser la sensibilisation au-delà de la PME elle-même, au niveau d'un territoire et probablement par secteurs d'activités.
- **Une utilisation du Cadre de Référence en aval plus qu'en amont** : il a été surtout présenté comme un moyen permettant l'analyse, après coup, de dispositifs de prévention et non comme un levier pour la mise en place de politiques nouvelles. Les illustrations proposées mettent en effet en évidence des concordances entre ce qui se pratique déjà et le Cadre de Référence. Le Cadre permet de revisiter des processus.
- **La nécessité d'outiller les acteurs de la prévention**. Au-delà du dispositif SOLVE introduit par le BIT en 2012, certains outils ont été présentés et sont mutualisés sur le site du Groupe Pompidou, parmi lesquels :
  - OiRA, outil d'analyse des risques en ligne mis à disposition des acteurs par l'Agence européenne de Bilbao : www.oiraproject.eu
  - Les ateliers d'AKAN
  - Le programme de prévention, de formation et de recherche *Euridice* au service de l'entreprise, soutenu par l'Union européenne. Cooperativa di Studio e Ricerca Sociale Marcella. Italie : www.coopmarcella.it
  - La Charte « *Hygiène de vie et sécurité routière - Prévention des addictions dans le transport routier et la logistique* » de la région Midi-Pyrénées
  - La Boîte à outils du Luxembourg « *La prévention sans modération* »
  - Les lignes directrices proposées par le Ministère de la Santé du Portugal, avec une évolution en cours vers les TPE et les PME
  - Les ateliers du Centro de Integracion Juvenil de Mexico

Au cœur du débat, une corrélation étroite entre le stress lié au travail et les conduites addictives.

Il ressort des déclarations de la directrice de l'Agence de Bilbao, en conclusion de la campagne « *Mieux prévenir pour mieux travailler* » actuellement en cours en Europe, qu'une corrélation est à rechercher. Cela prend force également au travers des analyses proposées par Gladys LUTZ sur le concept de « troubles de l'usage ». Il en va de même avec le panorama dressé par Kjetil FRØYLAND sur l'ensemble des déterminants des conduites addictives. Ce point de vue est également présent dans les propos du Professeur PARQUET, à condition bien évidemment de distinguer ce qui se produit en milieu professionnel, et peut potentiellement être lié aux conditions de travail de ce que sont les comportements importés.
Cela a conduit la représentante du BIT, Valentina FORASTIERI, à proposer que les bonnes pratiques à relever soient fondées sur des recherches multidisciplinaires scientifiquement avérées. Quant à l'analyse des risques professionnels, issue de la directive européenne 89/391/CEE, elle est l'objet de déclinaisons propres à chaque pays. Il est recommandé de rapprocher, dans cette analyse, ce qui est relatif aux risques psychosociaux de ce qui est propre aux conduites addictives. Aux Etats et aux entreprises de s'emparer de cette recommandation et de donner à ces risques toute la vigilance et la visibilité requise. Il est recommandé d'aller vers une approche pragmatique dans le cadre du dialogue social. Ceci constitue un véritable pré-requis.

Les éléments de conclusion apportés à la réflexion intergouvernementale sont les suivants :

Dans le sillage de la conclusion apportée par Valentina FORASTIERI (BIT), des apports de la Commission européenne et de son Agence de Bilbao, l'avancée la plus prometteuse réside, au cœur de l'analyse des risques, dans le rapprochement opérationnel entre conduites addictives et risques psychosociaux. Il devrait favoriser, dans les années qui viennent, une vigilance accrue sur ces questions, voire leur intégration naturelle et réglementaire dans les dispositifs de prévention.

Ce que peut, par ailleurs, laisser entrevoir cette conférence en termes de concrétisation de pratiques et de jalons pour la prochaine présidence du Groupe Pompidou peuvent être rassemblées autour des propositions suivantes :

1- **Un suivi** du projet prévention alcool-drogues en milieu professionnel, en étroite relation avec les organisations internationales dont la prévention est le cœur de métier. Cela passe aussi par des échanges concrets avec les associations professionnelles et les ONG qui ont concouru à cette conférence : l'UEAPME (Union Européenne des Artisans et PME) au travers de ses délégations

nationales ; l'UEMS (Union Européenne des Médecins Spécialistes, branche santé au travail) : l'OIE (Organisation Internationale des Entreprises) et une ouverture vers d'autres ONG, telle La Confédération européenne des syndicats (CES).
Il conviendra également de relayer ces préconisations dans des manifestations nationales (colloques Santé Sécurité au Travail, réunions tripartites, articles dans la presse professionnelle) pour diffuser les résultats et les mettre en débat.
Il conviendra enfin de s'appuyer sur des échanges et comparaisons internationales au-delà du seul continent européen. Ce fut le cas au cours de la conférence avec le Mexique, pays observateur et avec le Brésil, pays tiers. L'Amérique du nord, Canada, USA, y aurait également toute sa place.

2- Le renforcement du niveau des connaissances et de la compréhension des phénomènes, sachant qu'il existe encore du chemin à parcourir pour la mise en place d'une politique adaptée en milieu professionnel, et sachant que l'appréhension du monde de l'entreprise ne saurait être déconnectée de la vie privée au quotidien.

3- Un intérêt à porter à la déferlante des drogues de synthèse. Le milieu professionnel, dont beaucoup de postes de travail sont reliés à internet, n'est pas à l'abri, car peuvent s'y trouver des usagers bien insérés, cachés en population générale et qui peuvent être à la recherche de produits qui maximisent, en un temps record, les effets psycho-actifs. Ce suivi est probablement à relier aux travaux sur les précurseurs conduits par le Groupe Pompidou.

4- Il pourrait, pour la nouvelle présidence, être également important de conduire une réflexion prospective sur l'élaboration d'un label « entreprise sans alcool et sans drogues » *:* parvenir à placer la prévention des conduites addictives au cœur du dialogue social sur l'amélioration des conditions de travail et l'analyse des risques professionnels. Cette démarche ébranlerait des habitudes qui, longtemps, ont permis au politique une attitude de retrait confortable.
Le débat est ouvert. Il est tout à l'honneur du Groupe Pompidou et des pays impliqués de le nourrir. Parmi les pistes ouvertes, peut-être pourrait-il être possible, concernant le label, de parvenir à une modalité de reconnaissance certifiant, en santé et sécurité au travail, un ensemble de bonnes pratiques de prévention des risques liés aux conduites addictives ?
Cette « distinction » aurait pour objet de donner un contenu concret et opérationnel au Cadre de Référence en reconnaissant, au travers de pratiques en convergence avec les principes qui le sous-tendent, l'aptitude de certaines entreprises et de tous leurs acteurs à passer d'une déclaration d'intentions à une politique de prévention concertée.

Ce qu'a souhaité, à travers ces propositions, la Présidence française au moment où s'achève son mandat, c'est de voir, dans les deux années qui viennent, ce projet se consolider avec une prévention des conduites addictives en milieu professionnel prendre toute sa place dans l'ensemble et la variété des politiques mises en œuvre dans les entreprises.